

République Française

/ Délibération n° 2024/29

CULTURE. Adhésion de la Ville de Vénissieux à l'Association Texte à dire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 35

Date de la convocation : 02/04/24
Compte rendu affiché :

Transmis en préfecture :
Numéro de télétransmission unique :

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Nicolas PORRET

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, M. Nacer KHAMLA, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, Mme Véronique FORESTIER, M. Lanouar SGHAIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djlannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAÏSSA, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Sophia BRIKH, Mme Joëlle CONSTANTIN, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre MATEO, M. Saïd ALLAOUI, M. Jeff ARIAGNO, Mme Nathalie DEHAN, Mme Christelle CHARREL, M. Karim SEGHIER, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Damien MONCHAU, M. Albert NIGRA, Monsieur Cyril SANTANDER, M. Aurélien ARNOULD.

Absent(e)s : Mme Sandrine PICOT, M. Idir BOUMERTIT, M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Yalcin AYVALI, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, Mme Camille CHAMPAVERE, Mme Fatma HAMIDOUCHE, M. Farid BEN MOUSSA.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Amel KHAMMASSI à Mme Michèle PICARD, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVARD, Mme Aude LONG à Mme Nathalie DEHAN, M. Lionel PILLET à Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Alexandre DALLERY à M. Maurice IACOVELLA.

République Française

/ Rapport n° 29

CULTURE. Adhésion de la Ville de Vénissieux à l'Association Texte à dire.

Direction des Affaires Culturelles

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de déploiement du projet d'établissement du réseau de lecture publique 2020 – 2026, en particulier :

- son axe 2 ambitionnant le développement d'une offre à destination de tous les publics en définissant « une politique d'action culturelle pluridisciplinaire à l'échelle du réseau adaptée à la demande des publics réels et potentiels » ;
- son axe 3 visant à ancrer les bibliothèques dans leur territoire et « articuler la politique d'action culturelle du réseau des bibliothèques avec celles des autres équipements culturels, services municipaux, associations et relais locaux » en produisant « des actions en résonance avec les événements de la ville » ;

Il est proposé que la Ville de Vénissieux adhère à l'association :

Texte à dire, dont le siège social est situé à : 186, avenue Roger-Salengro à Villeurbanne.

Le coût de cette adhésion s'élève en 2024 à 55 € par an.

L'association Texte à dire est une association de professionnels des bibliothèques, fondée en 1991, avec pour mission la promotion de la lecture par le biais de spectacles. Elle regroupe plusieurs bibliothèques métropolitaines et de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour sélectionner afin de produire et diffuser des lectures à voix haute, pour un plaisir de l'écoute, plaisir de l'échange après la lecture partagée, désir de textes, etc.

Ce réseau travaille collectivement à la sélection de compagnies d'Auvergne-Rhône-Alpes qui mettent en scène des textes dans une programmation spécialement conçue pour être diffusée en bibliothèque.

Tout particulièrement, l'association vise à soutenir la littérature via la mise en voix de textes édités, et une volonté affirmée d'encourager la diversité des publics, d'aller vers les publics spécifiques et de travailler en transversalité.

L'inscription de la Ville de Vénissieux dans ce réseau professionnel contribuera à faire connaître ses équipements et sa politique en matière de lecture publique, et permettra d'accéder à une offre de lectures-spectacles de qualité à coûts moindres.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Vénissieux d'adhérer à cette association au regard de l'ouverture qu'elle permet aux réseaux professionnels en lien avec le champ de la lecture publique, et l'offre culturelle à laquelle cette association permet d'accéder,

République Française

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
après en avoir délibéré,

A la majorité

décide de :

- Décider de l'adhésion de la Ville de Vénissieux à l'association Texte à dire en 2024.
- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette adhésion.
- Dire que les dépenses seront imputées au budget de l'exercice, au chapitre 011 : dépenses à caractère général ; à l'article 6281 : concours divers ; rubrique 313 : Bibliothèques.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
Nacer KHAMLA
Premier Adjoint